

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## **DES DELIBERATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation *05.02.2009* 

L'an deux mille neuf et le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents**: Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr BOUDES, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mmes BORIES, BONNÉ, GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mme ESPIE, Mr LE ROCH.

**Absents**: Mrs DELPOUX, (excusé), KOWALCZYK (excusé), BENEZECH (excusé), Mme CHAILLET (excusée), Mrs BALOUP, DELBES (excusé), Mmes RAHOU, THUEL (excusée).

N° 09/13

Secrétaire: Mme DESFARGES-CARRERE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Bertrand

MESURES PROPRES A SIMPLIFIER LES STRUCTURES DES COLLECTIVITES LOCALES – DEFENSE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PREND acte de la mise en place, par un décret du 22 octobre 2008 d'un "Comité pour la Réforme des Collectivités Locales" présidé par Mr Edouard Balladur, chargé de proposer des "mesures propres à simplifier les structures des collectivités locales" avant le 1<sup>er</sup> mars 2009.

MANIFESTE sa détermination en adressant au Président de la République, au Premier Ministre et au Préfet, la présente délibération par laquelle il entend :

- Demander le respect de la diversité des collectivités territoriales
- Souhaiter une plus grande clarification des compétences entre échelons territoriaux, dans le respect de la clause générale de compétence, outil indispensable de solidarité territoriale.
- Demander la création d'une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local afin de redynamiser notre territoire et l'activité économique.
- Voir réaliser une réforme des finances locales permettant de doter chaque niveau territorial d'une recette fiscale globale, composée de plusieurs impôts dont il a la pleine maîtrise et clairement identifiée par le contribuable.
- Inviter le Gouvernement à construire des mécanismes de péréquation entre territoires permettant de gommer les handicaps naturels, de donner à chacun les mêmes chances de développement et enfin de rétablir le principe de solidarité nationale.

Pour extrait conforme, SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009 Jacques LASSERRE Maire,

Adopté à l'unanimité